

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 000215 – AFR 60/001/00
AU 86/00

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DÉGRADANTS / PRISONNIERS D'OPINION

BURKINA FASO	Halidou Ouédraogo, président du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples Tolé Sagnon, syndicaliste Norbert Tiendrébéogo, chef d'un parti politique d'opposition Bénéwendé Sankara, avocat Pierre Bidima Étienne Traoré, professeur d'université
---------------------	--

Londres, le 14 avril 2000

Dans ce qui s'inscrit comme une politique délibérée de harcèlement et d'intimidation, six membres d'une coalition de partis politiques, d'organisations de défense des droits humains, de syndicats et d'organisations de journalistes et d'étudiants – qui mène campagne pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient les responsables de violations des droits humains au Burkina Faso – ont été arrêtés depuis le 10 avril 2000.

Ils ont tous été soumis à un traitement cruel, inhumain et dégradant en ayant le crâne rasé en garde-à-vue. Détenus actuellement par la Direction de la compagnie d'intervention rapide (DCIR), ils ne sont pas autorisés à recevoir de visite.

Il semble que ces hommes soient détenus uniquement en raison des activités, pourtant légitimes, qu'ils mènent pour mettre fin à l'impunité en cas de violation des droits humains.

Ce sont tous des membres importants du Collectif d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques, constitué pour demander que les responsables du meurtre, en décembre 1998, du journaliste de renom Norbert Zongo et de trois autres personnes soient déférés à la justice.

Halidou Ouédraogo, Tolé Sagnon et Norbert Tiendrébéogo ont été arrêtés à leur domicile le 13 avril 2000, à la première heure. Halidou Ouédraogo préside le Collectif ainsi qu'une organisation non gouvernementale de défense des droits humains, le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP). Tolé Sagnon, vice-président du Collectif, est également le secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Burkina (CGT-B). Norbert Tiendrébéogo est quant à lui le président du parti politique d'opposition Front des forces sociales (FFS).

Bénéwendé Sankara, avocat président l'Union des jeunes avocats burkinabés (UJAB), a été arrêté dans l'après-midi du 13 avril.

Pierre Bidima et Étienne Traoré faisaient partie des 33 personnes arrêtées le 10 avril lors d'un meeting au siège du MBDHP. Tout le monde, sauf Pierre Bidima, a été libéré par la suite. Étienne Traoré a été arrêté de nouveau le 14 avril. La police aurait déclaré que des « cocktails molotov » avaient été découverts dans la voiture de Pierre Bidima.

Ces arrestations ont eu lieu à la suite du lancement par le Collectif d'un mot d'ordre de grève générale pour trois jours après que la police eut dispersé le 8 avril une manifestation à Ouagadougou, la capitale, organisée pour protester contre le fait que les responsables de la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons n'avaient toujours pas été déférés à la justice. Une trentaine de manifestants avaient été blessés par les forces de sécurité, dont sept gravement. Le 10 avril, premier jour de la grève, de nouveaux affrontements violents ont eu lieu entre les forces de sécurité d'une part et des étudiants et des écoliers d'autre part. Les universités et les écoles ont été fermées depuis lors par les autorités.

Le 13 avril, le gouvernement a porté plainte contre le Collectif pour violation persistante de la loi et mise en danger de l'ordre public. Cependant, aucune des personnes arrêtées n'a à ce jour encore été inculpée. Aux termes du droit burkinabé, toute personne arrêtée doit être présentée à une autorité judiciaire dans les 72 heures afin d'être inculpée ou libérée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La mort de Norbert Zongo et de trois autres personnes en décembre 1998 a donné lieu à un mécontentement social largement répandu. De nombreux appels ont été lancés depuis lors pour que cesse l'impunité pour les violations des droits humains. Des manifestations ont donné lieu à des arrestations et des mauvais traitements de la part des forces de sécurité.

Avant de mourir, Norbert Zongo enquêtait sur la mort de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, frère du président Blaise Compaoré. Arrêté en décembre 1997, David Ouédraogo était mort un mois après avoir été torturé par des membres du Régiment de la sécurité présidentielle. Bien qu'une commission d'enquête ait désigné en mai 1999 six membres de cette force chargée de la sécurité du président comme suspects dans l'affaire du meurtre de Norbert Zongo, personne n'a encore été poursuivi.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme (en français) :

dites-vous préoccupé par l'arrestation et le maintien en détention de Halidou Ouédraogo, Tolé Sagnon, Norbert Tiendrébéogo, Bénéwendé Sankara, Pierre Bidima et Étienne Traoré et demandez à recevoir des précisions sur les raisons et le fondement légal de leur arrestation ;

insistez pour que ces hommes soient immédiatement libérés si, comme cela semble être le cas, ils ont été arrêtés uniquement en raison des activités, pourtant légitimes, qu'ils ont menées pour demander la fin de l'impunité en cas de violations des droits humains ;

dites-vous vivement préoccupé par le fait que ces six hommes ont été soumis à un traitement cruel, inhumain et dégradant en ayant eu le crâne rasé en garde-à-vue, et exhortez les autorités à respecter leurs obligations aux termes de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que le Burkina Faso a ratifiée en janvier 1999 ;

insistez pour ces personnes soient immédiatement autorisées à recevoir la visite d'avocats, de médecins et de leurs proches.

APPELS À :

Président de la République : Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré Président, La Présidence 01 BP 24, Ouagadougou 01 Burkina Faso Télégrammes : Président Blaise Compaoré, Ouagadougou, Burkina Faso Fax : 226 31 49 26 Formule d'appel : Monsieur le Président de la République	Ministre de Justice et Garde des Sceaux : Son Excellence Monsieur Paul Tiemdé Ministre de Justice et Garde des Sceaux Ministère de la Justice 01 BP 526, Ouagadougou 01 Burkina Faso Télégrammes : Ministre Justice, Ouagadougou, Burkina Faso Fax : 226 31 71 37 Formule d'appel : Monsieur le Ministre,
--	--

COPIES À :

<i>L'Observateur Paalga</i> 01 BP 584 Ouagadougou 01 Burkina Faso Fax : 226 31 45 79	<i>L'Indépendant</i> 01 BP 4829 Ouagadougou 01 Burkina Faso	<i>Le Pays</i> 01 BP 4577 Ouagadougou 01 Burkina Faso Fax : 226 31 45 50	<i>Le Journal du Jeudi</i> 01 BP 3654 Ouagadougou 01 Burkina Faso Fax : 226 31 17 12	<i>Centre national de presse Norbert Zongo</i> 04 BP 8524 Ouagadougou 04 Burkina Faso Fax : 226 34 37 45
---	--	---	---	---

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burkina Faso dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*